

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2026/08

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » pour la mise en œuvre de travaux au sein de l'espace Robert Hossein, cantine et Service Municipal Enfance et Jeunesse

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : F. ARNOULD - R.M. BREYSSE - D. BUSELLI - F. CARBONELL - R. CARTA- A.C. CHAFINO-BIERREN - J.B. GILIBERTI - C. HUGUES - J.C. LAURENS - G. LETTIG - T. MAZEL - A. MUNICH - C. PANDOLFI - M. PERONNET - G. RAYNAUD-BREMOND - P. REBOUL - C. RUIZ - I. TESSIER - G. VALVASON-SERODINE - P. VARLOUD - E. VIARDOT - A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à F. ARNOULD - M. LIAZUN à P. VARLOUD - C. MOYNAL à D. BUSELLI - D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE - G. RAILLON à P. REBOUL - M. SCOGNAMIGLIO à J.B. GILIBERTI

Date de la convocation : Mardi 13 janvier 2026

Secrétaire de Séance : Danielle BUSELLI

Le rapporteur informe l'Assemblée qu'un certain nombre de travaux doivent être réalisés au sein de l'espace Robert Hossein, à la Cantine ainsi qu'au Service Municipal Enfance et Jeunesse (SMEJ).

Les travaux portent sur la rénovation et l'amélioration de nos infrastructures, ainsi que sur leur mise aux normes ou en sécurité.

Sont notamment envisagés, le déplacement d'une barrière et de clôtures, la modification de portes pour répondre à des exigences de sécurité, ainsi que l'aménagement de salle.

Considérant la volonté d'améliorer les conditions de confort et de sécurité des granois accueillis au sein de l'Espace Robert Hossein, à la Cantine ainsi qu'au SMEJ, la Commune de Grans souhaite bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le Plan de Financement se présente de la manière suivante :

Coût du Projet estimatif HT	87 880,00 € H.T
Montant des Travaux Subventionnables	85 000,00 € H.T
Taux de Subvention demandé : 70 %	59 500,00 €
Montant participation Communale : 30 %	28 380,00 € H.T tva en sus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

- ↳ Approuve le Plan de Financement ci-dessus.
- ↳ Sollicite du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'octroi de la subvention correspondante.
- ↳ S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant.
- ↳ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application [Télérecours](#) « Télérécours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les 21/01/2026, ont signé au registre les membres présents, Le Maire, Philippe LEANDRI



Le secrétaire de séance,
Danielle BUSELLI